

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE de la CARTE du COMBATTANT

(Réunion du)

C.V.R.

Dossier n° 7750

Demande de Carte du Combattant présentée par :
Monsieur *Monteil André François*
né le 15 août 1915 à *Guillac (Conize)*
demeurant *9 Rue Gen. ar. Stein, Quimper*

-:-

L'intéressé, qui est titulaire de la "Carte de Combattant Volontaire de la Résistance" délivrée le *24 AVR 1953* sous le numéro : *3406* a droit à la "Carte du Combattant" par application des dispositions de l'article 12 - Titre II de l'Arrêté du 23 décembre 1949, fixant les conditions d'attribution de la Carte du Combattant.

Le RAPPORTEUR,

[Signature]
AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

AVIS FAVORABLE

QUIMPER, le 27 AVR 1953

Signature d'un membre
de la Commission,

Signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]

RT 23 JUIN 1989

13 JUIN 1953

96.530

DEMANDE demandée le : *24-4-53*
remise le : *13-6-53*
FAITE demandée le : *1-6-89*
enregistrée le : *14-6-89*

III° REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. Régional

N° 18 785 HR FFCI/PI-3
CA 3°

MODELE NATIONAL - SERIE NORMALE

Réf : IM. N° 10 EMGG/FPI du 8 Février 1945
IM. N° 4550 FFCI/PI du 9 Mai 1947

28 Décembre 1951 - RENNES -

CERTIFICAT D'APPARTENANCE

AUX FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

LE GENERAL COMMANDANT LA III° REGION MILITAIRE, certifie que :
Monsieur MONTEIL André alias " BAUCAIRE "
né le 16 AOUT 1915 à Juillas (Corrèze)
actuellement domicilié à PARIS (16°), 12 Square Henry Paté

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

au titre des formations suivantes, et dans les départements ci-après :

FINISTERE - E.M. F.F.I. et Bataillon de QUIMPER du 1.2.43 au 10.8.44

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur .

CIRCONSTANCES PARTICULIERES -

.....
.....

Monsieur MONTEIL André est rentré dans ses foyers le 10.8.1944.

La présente attestation constitue un CERTIFICAT DE PRESENCE AU CORPS.

Copie certifiée conforme
à l'original.

Paris, le 22-4-52

Le Colonel BELENET
Chef du 6° Bureau DPMAT



A RENNES, le 28 Décembre 1951

Le Colonel FREREJACQUES
Commandant la 3° Région Militaire Pvt.

signé : ILLISIBLE

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Citation à l'ordre de l'armée.

Légion d'Honneur

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

Liberation Nord en Février 1943 sous les ordres du Capitaine Colin d'AMRATIN
Commandant militaire de Quimper - Recrutement des cadres sous-officiers
pour toutes les formations militaires de Quimper - Formation et direction du
Corps franc du 1^{er} secteur.

Commandement du 1^{er} secteur de Quimper en Septembre 1943 par Lt Col Berthaud.
6 juin 1944 prend le commandement et opérations de sabotage et de
harcellement jusqu'au 27 juin 1944.

8 juillet 1944 Commandant militaire de Quimper (Lt Colonel Berthaud)
en remplacement du Commandant Bellan arrêté.

1^{er} Août 1944 - Capitaine et après la reddition de Quimper,
adjoint au Colonel Philippot comme chef d'Etat Major des Troupes
FFI dans la Brigade de CRS 204.

1^{er} octobre 1944 - Front de l'orient avec le 1^{er} Ouzou.

(voir rapport ci joint du Lt Colonel Berthaud.)

CERTIFIÉ EXACT :

A. Quimper, le 20-2-53.

Signature,

Moulet

CVR. N° 3406
93945 - N° 96590
Recevez
sur pilot et
- cabinet 2 Juin 1953

PARIS, LE 2 Juin 1953

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux instructions de votre
lettre du 26/4/1953, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir deux photographies, en
vue de l'établissement de ma carte d'ancien
combattant 39-45, ainsi que de ma carte
de combattant volontaire de la Résistance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
général, l'assurance de mes sentiments les
meilleures.

A. Monteil

Jaeger

A. Monteil
député du Finistère
ancien ministre

7 rue Per ce Steun Quimper

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 27. 11. 1953

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

à Monsieur Monteil André, député

9 Rue Jeyar Steir, Quimper
(s/couvert de Monsieur le Maire)

Monsieur,

Je suis heureux de vous faire connaître que votre qualité d'ancien Combattant de la Guerre, 1939-45 a été reconnue, ainsi que votre titre de combattant volontaire de la Résistance. En vue de l'établissement de votre carte, vous voudrez bien me faire parvenir, jointe à la présente note, ~~une~~ ^{deux} photographies du format 3 cm X 4 cm, portant au verso vos nom, prénoms, et adresse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.
C. FLOCH

Office de part. et
de AC V G

M. le Préfet du Finistère
(Cabinet)

DG | CVR/7750

demande de

Objet : Carte de Combattant volontaire de la Résistance
de M. Monteil. de Jent.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à titre
Ainsi que je vous l'ai déjà fait savoir
d'information, que la Commission départementale
des Combattants volontaires de la Résistance a, lors
de sa séance du 20 avril dernier, émis un avis favora-
ble à la reconnaissance du titre de Combattant volon-
taire de la Résistance à M. Monteil, député du
Finistère; suite à la demande présentée par l'intéressé.
de cette décision
M. Monteil a été avisé par mes services,
et invité à fournir deux photographies d'identité
pour l'établissement de la Carte de Combattant volon-
taire de la Résistance, ainsi que de la Carte du Combattant.
Monsieur Monteil n'a pas encore donné suite à
ma demande. Une intervention de votre part
serait peut-être hâter l'envoi des deux photogra-
phies réclamées.

f.

21.5.53
H

7299
22.5.53

Le Secrétaire
Le Secrétaire général d'AD

7750

EXTRAIT de la DECISION N° 4

LE PREFET du FINISTERE, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 Mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

20 NOV 1952

VU l'arrêté en date du ~~8~~ Juin 1951 du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....
NOM : M *Monteil*
Prénoms : *André François*
Adresse : *9 Rue Feytaud Steir - Quimper*
.....

Fait à QUIMPER, le 20 AVR 1953

LE PREFET :

Pour extrait certifié conforme;
LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

Signé : J. LAPORTE

[Signature]

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

PREFECTURE du FINISTE

QUIMPER, le

Carte du Combattant
Volontaire de la
Résistance

Le PREFET du FINISTERE
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL
des A.C. et V.G.

à Monsieur *Monteil André*

député

9 Rue Fay ar Steir, Quimper

(sous le couvert de M. le Maire)

Monsieur

Je vous prie de trouver sous ce pli, la carte n° *3406*
de Combattant Volontaire de la Résistance qui vous a été attri-
buée.

Vous voudrez bien m'en accuser réception, à l'aide
de la formule ci-dessous.

Veillez agréer, *Monsieur*, l'assurance de ma
considération distinguée.

P/le PREFET,

le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

C. FLOCH.

P.J. : 1

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse
de la Palestine, à QUIMPER.

M

demeurant à
déclare avoir reçu la carte n°
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A

le

195

(signature)

*P.S.: Si titulaire de Combattant volontaire de la Résistance vous demandez droit à l'attribu-
tion de la carte au Combattant, priez de
me faire parvenir une photo d'identité
pour établissement de cette carte (si vous n'en
êtes pas déjà titulaire)*

7750

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du **20 AVR 1953**)

Dossier n° 7750

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M. MONTEIL André François
né le 15 août 1915 à Guillac (Corrèze)
demeurant 9 Rue Gen ar Heir. Quimper.

-:-

Le postulant a fait partie des F.F.I. du ^{E. M. et} ~~F. I.~~ (Batⁿ de Quimper)
du 1^{er} février 1943 au 10 août 1944.

(produit un certificat d'appartenance - modèle national)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A du Décret
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(A appartenu aux F.F.I., pendant plus de 3 mois avant le
6.6.1944, dans une zone occupée par l'ennemi).

AVIS FAVORABLE.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

FAVORABLE

signature d'un membre
de la Commission,

H. Rolland

QUIMPER, le **20 AVR 1953**
signature du
Secrétaire de la Commission,

Forum

5666
OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le

9 mars 1953

Impasse de la Palestine

16 MARS 1953

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Brive

(Corrèze)

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 7750

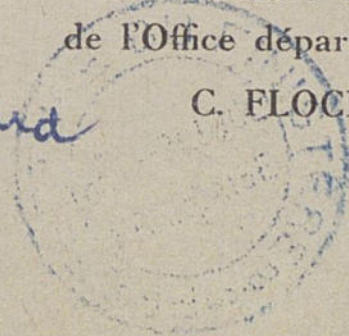
DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M Monteil André François
né le 15 août 1915 à Guillac

Fils de Etienne Paul
et de Jeanne Elise Lavand

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,
C. FLOCH.



N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

N°

22

MAIRIE D

Guillev

7 MARS 1953

DÉS

NAISSANCES

BULLETIN DE NAISSANCE

Le

quinze Août

mil

neuf cent quinze

à

neuf heure

est né

André Francis MONTEIL

fil de

Etienne Paul Monteil

et de

Jeanne Elisa Lavaud

son épouse

Le

5 Mars

1953

l'Officier de l'Etat-Civil

A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Lieutenant-Colonel BERTHAUD-BOURRIERES, ex-Commandant en Chef des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère, atteste ce qui suit sur l'action dans la résistance de Monsieur André MONTEIL.

Dès son affectation, en Février 1943, à l'Etat-Major du Mouvement Liberation-Nord, region du Finistère-Sud, l'Aspirant de Réserve MONTEIL est chargé du recrutement des Cadres pour les formations militaires de la ville de QUIMPER. Il s'y emploie avec succès, puisqu'en très peu de temps, il peut mettre à la disposition du Capitaine COLIN, dit MARTIN, Commandant Militaire de QUIMPER et sa banlieue, une trentaine de sous-officiers de carrière provenant pour la plupart du Centre démobilisateur de QUIMPER.

A la création de l'Armée secrète, en Septembre 1943, QUIMPER étant subdivisée en six secteurs, le Commandement et la mission d'organiser le 1er secteur lui sont données, en même temps qu'il reçoit du Général AUDIBERT, Commandant en Chef la Résistance de l'Ouest de la France, sa promotion au grade de sous-Lieutenant. Il dresse alors l'ordre et le plan de bataille de sa formation pour le déclenchement de l'insurrection.

Il constitue, en outre, avec les éléments les plus aguerris et les plus audacieux de son unité, le corps franc du 1er secteur, dont il dirigera toutes les actions.

En Février 1944, avec les Professeurs BELLAN et FER, également chefs de secteurs, le Lieutenant MONTEIL, qui vient d'être promu, prend la charge de près d'une tonne de matériel parachute - armes, munitions, explosifs - et l'entrepouse dans les sous-sals du Lycée de QUIMPER, qui seront désormais le centre d'instruction sur l'emploi de ce matériel.

En Avril 1944, le sous-Lieutenant Micheline BOEL, une des premières femmes du B.C.R.A. de LONDRES parachutées sur le territoire métropolitain, est mise à ma disposition pour enseigner la technique du sabotage aux groupes d'action directe. Les cours se font dans le Laboratoire du Lycée de QUIMPER, en partie occupé par les Allemands, avec le concours et sous la surveillance des professeurs précités.

...../.....

Le 6 Juin, conformément aux directives données trouve le Lieutenant MONTEIL à son poste de combat du Secteur 1, où avec son groupe franc, il multiplie les opérations de sabotage des voies de communications ennemies destinées à retarder l'envoi de renforts en Normandie. L'ampleur, le fini d'exécution de ces opérations, leur efficacité, affolèrent les allemands et valurent au Commandement F.F.I. les félicitations des Généraux EISENHOWER et KOENIG.

Le 27 Juin 1944, après l'attaque du maquis du GUELEN, commandé par le Lieutenant FER, le Lieutenant MONTEIL s'offre pour prendre la tête du "Commando" qui doit exécuter une action très audacieuse de représailles dans la nuit. L'opération est décommandée à la suite de l'attaque et l'anéantissement du Maquis de PENHOAT, P.C. du Commandant de l'arrondissement.

Le 8 Juillet 1944, je désigne le Lieutenant MONTEIL comme Commandant des F.F.I. de QUIMPER, en remplacement du Commandant BELLAN arrêté.

Promu le 1er Août 1944, le Capitaine MONTEIL assure les 3 et 4 Août la réception d'un important matériel parachuté à LANGOLEN et dès le 4 Août au soir, participe avec brio, à la tête d'une forte compagnie, aux meurtriers combats de rues de QUIMPER. Les troupes F.F.I., contraintes à se replier autour de la ville, je fais appeler auprès de moi le Capitaine MONTEIL pour en organiser le siège. Celui-ci durera 4 jours, pendant lesquels il développera des connaissances militaires certaines et un cran au-dessus de tout éloge, en particulier durant les engagements de la Route de ROSPORDEN et de l'Eau Blanche.

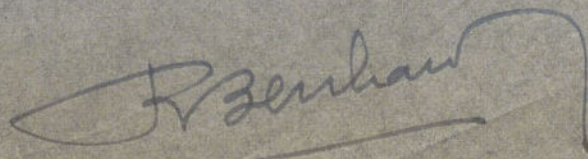
Après la reddition de la Garnison de QUIMPER, le 8 Août 1944, le Capitaine MONTEIL est adjoint au Colonel PHILIPPOT, comme Chef d'Etat-Major des troupes en opérations dans la Presqu'île de CROZON.

C'est alors la campagne de la Presqu'île de CROZON, les batailles de ST NIC, PLOMODIERN, TELGRUC, du MENEZ-HOUR, TAL ar GROAS, qui amèneront la capitulation des 29.000 allemands retranchés sur ce front.

Le 1er Octobre 1949, le Capitaine MONTEIL était affecté à l'Etat-Major du Colonel ADOL, Commandant le 19^e Dragon de la 19^e D.I. et fait comme Officier de Renseignements toute la campagne d'investissement de la place fortifiée de LORIENT.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée.

A BREST, le 16 Novembre 1950



7750

sample

B.N. 25-2-53

CA 1-2-43

Cher

Mon cher ami.

(~~Cher~~) H. Roger Bourgeois
Ingénieur D.T.

DCCAN - CAN/MU -
2 Rue Royale - Paris 8^{ème}

J'ai reçu le dossier de
Roubaix que vous m'avez transmis -
Il est complet et sera soumis à la
Commission départementale C.V.R.
lors de sa prochaine réunion -

Vous avez un ~~très~~ dossier
votre avis sur la proposition me
vaudrait : Je compte la réunir
soit le lundi 30 Mars, soit
le lundi 5 avril, ou même
le lundi 13 - Je pense qu'il vous
sera possible d'assister
à cette prochaine réunion -

Bien amicalement
enf.

~~Jacq~~
~~Je vous remercie d'avoir~~
~~eu l'obligeance de m'adresser~~
~~ce dossier~~
~~le D. Bourgeois~~

Office de
des A.L.C. et. V.G.

Préfecture de Picardie
Commission permanente.

(Réunion du 12 février 1953)

Ordre du jour -

- I - Appel -
- II - Lecture du pr. de la dernière réunion -
- III - Appel du Préfet sur la question de l'octroi de secours aux familles d. A.P.G. deiciés, ayant par occasion à la Carte du combattant -
- IV - Communication du Préfet au sujet du classement des candidatures à la Recluse-bénévolat de l'andrievaz etc -
- V - Simplifications administratives - circulaire B 1598 de l'G.N. en date du 20 janvier 1953 -
- VI - Constitution des dossiers des ressortissants de l'offici. conclusion préfectorale du 3 février 1953 -
- VII - Circulaire du 23 janvier 1953 de l'G.N. Statut des "personnes contraintes au travail" et de "Refractaires -
- VIII - Appel des Particuliers -
- IX - Examen des dossiers individuels -

decr. 6 10-2-52
20

2 F. R.

Fédération Finistérienne des Résistants

Pour toute demande de renseignements,
prière joindre un timbre pour la réponse.

Brest le 19-2-53.

no 88

fact

Bien cher ami,

à noter -
me dire pour que
je réponde à Barthaud

Monteil m'a envoyé il y a plus d'un an ses papiers pour la demande de carte de C.V.R.

Je viens de remplir la demande et je joins son certificat d'appartenance F.F.I. et une copie de l'attestation que je lui avais délivrée. Je pense que ce doit être suffisant ~~et~~ je lui demande par ailleurs d'expédier 2 photos d'identité à l'office -

On pourrait peut-être faire passer son dossier à la prochaine Commission.

Avec mes remerciements et mes sentiments
très cordiaux.

Barthaud

DEMANDE ARRIVÉE LE

2273
2 MAR 1953

AU C. D. DES MUTILÉS
DE LA CORRÈZE

OFFICE DÉPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

Carte du Combattant
Guerre 1939-1945

C.V.P. n° 7750

PREFECTURE du FINISTÈRE

7 MARS 1953

QUIMPER, le 25-2-1953

Monsieur le Maire de *Guillac*
Corrèze

Sp. de M. le Préfet

Afin de me permettre de compléter le dossier de demande de carte de Combattant (guerre 1939-1945) de l'intéressé ; j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me retourner la présente note, accompagnée d'un bulletin de naissance de M.

Monteil André François né le 15 août 1915 à Guillac

Le Délégué départemental du Ministre,
Secrétaire Général de
l'Office départemental,

C. FLOCH